

Les délégués de la Croix-Rouge suisse dans les provinces de Calabre et de Sicile

Autor(en): **Sahli, W.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **La Croix-Rouge suisse : revue mensuelle des Samaritains suisses : soins des malades et hygiène populaire**

Band (Jahr): **17 (1909)**

Heft 2

PDF erstellt am: **05.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-682475>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

de la lumière. Ces vitraux vibrent des plus chaudes colorations à l'encontre de ceux placés au-dessus des cellules et qui sont peints en grisaille de façon à ne pas fatiguer de leur éclat la vue des malades.

Un jubé aux boiseries ajourées et sculptées sépare le sanctuaire du reste de la salle et relie en même temps les deux galeries latérales: au chœur est placé l'Autel; c'est là également que, à la mort de Marguerite de Bourgogne, en 1308, fut placé son tombeau, figure en bronze sur un sarcophage de marbre.

En notre siècle de scepticisme, il n'est pas sans intérêt de remarquer ce mélange de l'église et de l'hôpital; nos pères voulaient dire par là que tout en soignant les plaies du corps, il convenait de ne pas négliger les tourments de l'âme, et l'on peut voir un symbole des croyances religieuses d'antan dans les beaux rayons de lumière qui, descendant des hauts vitraux du sanctuaire, inondaient la vaste salle de douleur de leurs chaudes colorations, apportant à tous les consolations de la Foi.

L'exemple de l'Hôtel-Dieu de Tonnerre n'est pas unique: nous possédons encore celui de la Léproserie du Tortoir, qui dans des proportions moins vastes, la salle ne contenant que 7 lits, présente les mêmes dispositions. Les cellules du Tortoir sont encore plus confortables en ce sens que, en plus des fenêtres s'ouvrant sur la galerie de surveillance, chaque cellule est pourvue de fenêtres s'ouvrant sur la campagne au soleil levant.

Ce chiffre de 7 lits était généralement admis pour les maladreries du moyen-âge. Nous ne savons pas si beaucoup étaient conçues sur le même plan que celle du Tortoir, mais nous croyons qu'elles s'élevaient au nombre de 19,000 sur les territoires de l'Europe centrale et en 1225 un acte de Louis VIII mentionne 2000 Léproseries dans les Etats du Roi de France.

Ces établissements furent en majorité désaffectés sous le Règne de Louis XIV, le Grand Roi qui ne fut en réalité que le grand niveleur de tout état de choses en France.

En résumé, nous ne trouvons pas dans les hôpitaux gothiques des salles d'opérations aménagées de façon à pouvoir répondre aux desideratas de la science moderne. Les chirurgiens de l'époque n'avaient aucune idée de l'asepsie et, partant, les constructeurs n'avaient pas à tenir compte de besoins qui n'étaient pas exprimés. Par contre, une large part était faite à ce que nous appellerions aujourd'hui le rôle psychique du milieu ou, pour parler un langage moins compliqué, l'on pensait qu'une potion était moins amère prise dans une jolie tasse.

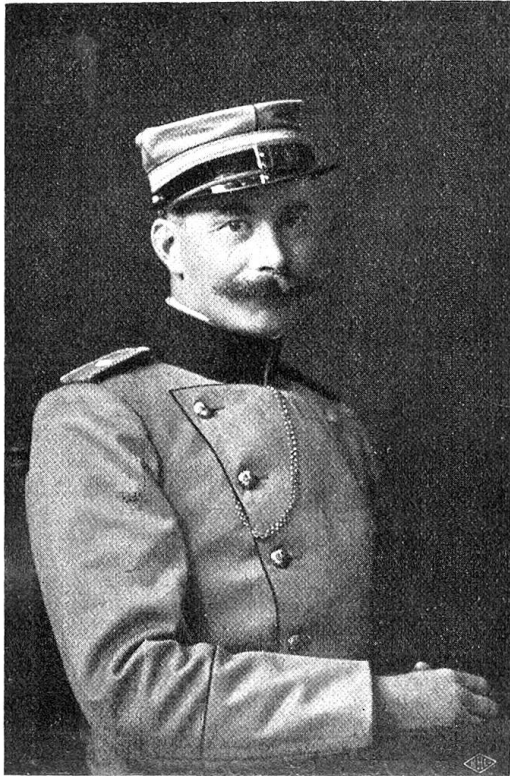
Cette idée est reprise de nos jours avec beaucoup d'à propos, alors qu'elle est considérée comme une thèse très moderne. Il nous a paru intéressant de revenir de quelques siècles en arrière.

« Rendons à César ce qui est à César ».

A. MÉROZ, GENÈVE.

Les délégués de la Croix-Rouge suisse dans les provinces de Calabre et de Sicile.

Nous présentons à nos lecteurs les portraits des deux délégués que la Direction de la Société suisse de la Croix-Rouge a envoyé sur les lieux de la catastrophe du 28 décembre 1908.

M. le D^r C. de Marval

M. Eug. Flückiger

Le major C. de Marval, qui porte l'uniforme pendant sa mission dans l'Italie méridionale, n'est pas inconnu à nos lecteurs. Rédacteur de « La Croix-Rouge suisse », depuis peu sous-secrétaire romand de notre société, le D^r de Marval avait été nommé membre de la Direction en mai 1908, lors de la dernière assemblée générale à Genève.

Actif, entreprenant, bien au courant des questions de secourisme, le chef de notre délégation, qui est né à Neuchâtel en 1872, a quitté la pratique générale de la médecine il y a quelques années déjà, pour se vouer plus spécialement à l'œuvre des Samaritains et de la Croix-Rouge en Suisse.

M. Eug. Flückiger est un Bernois, âgé de 49 ans, fils du Prof. Flückiger, qui enseignait la pharmacologie à l'Université de Strassbourg.

A peine âgé de 20 ans, M. Flückiger fit son apprentissage de commerce à Naples et à Bari dans les Pouilles où il s'établit et resta 18 ans.

Depuis plusieurs années il vit à Berne, retiré des affaires, et s'occupe avec succès de questions d'intérêt général.

Sa connaissance parfaite de la langue italienne et des pays que nos délégués auront à visiter, de même que sa culture commerciale ne sauraient manquer d'être très utiles à la mission délicate dont nos envoyés ont assumé la responsabilité.

Nous souhaitons à ces deux pionniers des idées humanitaires qui ont accepté avec tant d'abnégation la tâche difficile qui leur incombe actuellement un succès complet; et nous espérons qu'après avoir travaillé pour le bien de tant de sinistrés et pour l'honneur de leur pays et de notre Croix-Rouge nationale, il leur soit donné de rentrer sains et saufs dans leur Patrie!

D^r W. SAHLI.

